



## Rapprochement familial

-----  
Par Jonathan H

Bonjour je suis français marié depuis le 29 juin 2023, ma femme et ton malgache basée au Luxembourg sur un visa associatif j'aimerais connaître les possibilités qu'on puisse se rapprocher l'un de l'autre moi est en prêt à tout quitter pour pouvoir la rejoindre suite à des complications d'ordre familiaux de son côté avant son départ sur le Luxembourg pour qu'on puisse se rapprocher et exercer c'est pourquoi elle a été embauché par l'administration éducative luxembourgeoise ma femme quittant son domicile sur Madagascar est passé au tribunal pour que ses parents puissent bénéficier de la garde de sa fille son ex-conjoint étant partie vivre au Canada est revenu sur Madagascar pour prendre ça fille alors que les gardes de l'enfant était donné en 50/50 a ça soeur qui ce jour là a refusé la remise de l'enfant a c'est grand parents qui ont déposé plainte pour enlèvement et séquestration ma question étant comment commentpourrions nous faire?

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Ce forum traite du droit français, pour ce qui est de l'enfant il faut s'adresser à un avocat malgache.

Pour ce qui est de vous "rapprocher", votre épouse peut déposer une demande de visa pour habiter en France.